

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général le site de la Roque à ROQUEFORT DES CORBIÈRES (Aude) délimité:

- au Nord, par la limite des parcelles 689.691.706.716 et 724, ensuite par le chemin de service jusqu'à la route nationale n° 9b
- à l'est par le chemin du Pla du Barrau;
- au sud par le chemin de ROQUEFORT à LAPALME et par la limite entre les lieux dits Pla de Roque et Combe de Laval, ensuite par la limite extrême sud de la parcelle 738 dans son contour puis par le chemin de service jusqu'au lieu dit "Les Aires et à l'ouest par les limites ouest des lieux dits "Col de Nant et Pla de Roques;

et sis sur les parcelles cadastrales 689. à 691. 706. 716. 724.725.728.730. à 736.738 de la section C appartenant aux propriétaires ci-après désignés:

COMMUNE DE ROQUEFORT	691706 716 724 728 730 à 733 735 736 738	
COMBAL Léonce Mme	734	- PILIPPOT René employé S.N.C.F. Narb. 725
IZERN Joseph Mme	689	
PEYRARD J.B. Vve	690 725	

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de ROQUEFORT DES CORBIÈRES et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 14 décembre 1942
Par délégué
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général
des Beaux Arts
L. HAUTEBOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

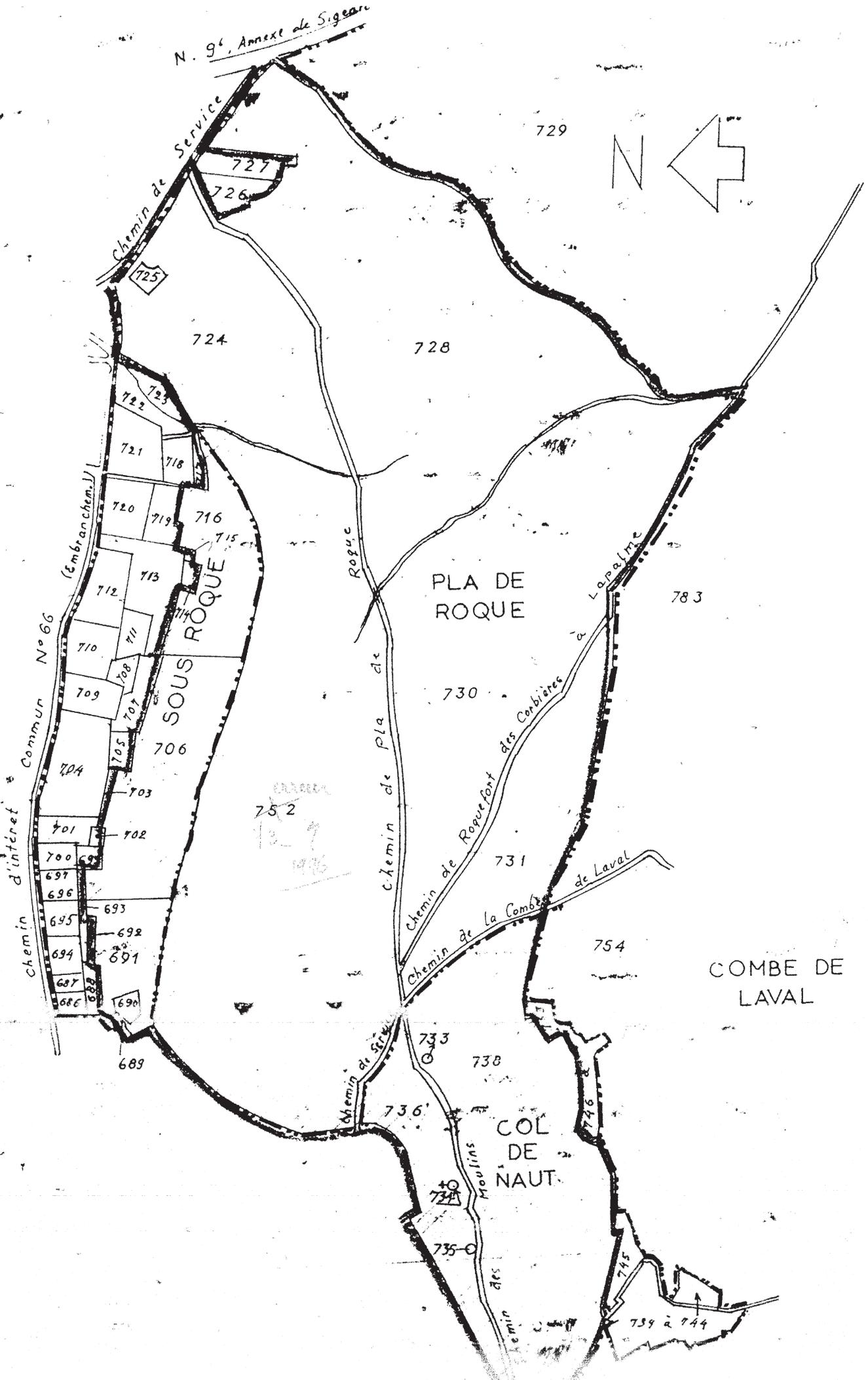
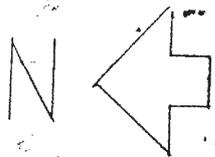
(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Roquefort-des-Corbières. —

— Site de la Roque, délimité : au nord, par la limite des parcelles n^{os} 689, 691, 706, 716 et 724, le chemin de service jusqu'à la R.N. n^o 9b; à l'est, par le chemin du Pla du Barrau; au sud, par le chemin de Roquefort à Lapalme et par la limite entre les lieuxdits « Pla de Roque » et « Combe de Laval », par la limite extrême sud de la parcelle n^o 738 dans son contour, puis par le chemin de service jusqu'au lieu dit « Les Aires » et à l'ouest, par les limites ouest des lieuxdits

« Col de Nant » et « Pla de Roque » (parcelles n^{os} 689 à 691, 706, 716, 724, 725, 728, 730 à 736, 738, section C du cadastre) [S. Ins. : 14 décembre 1942].

N. 9^e, Annexé de Sigeac



PLA DE ROQUE

SOUS ROQUE

COMBE DE LAVAL

COL DE NAUT.

Chemin d'intérêt Commun N° 66

(Embranchement)

Chemin de Service

Chemin de Pla de Roque

Chemin de Roquefort des Combières

Chemin de Laval

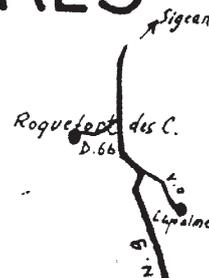
Chemin des Moulins

752
1329
496

LES AYRES

AUDE
ROQUEFORT-DES-CORBIERES

CANTON: SIGEAN
ARROND^T: NARBONNE



*MICHELIN au 1/200,000
N° 86 pl. 10 Perpignan

LE SITE DE LA ROQUE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général le site de la Roque à ROQUEFORT-DES-CORBIERES (Aude) délimité :

- au nord, par la limite des parcelles 589, 691, 706, 716 et 724, ensuite par le chemin de service jusqu'à la route Nationale N° 9b.
 - à l'est par le chemin du Pla du Barrau ;
 - au sud par le chemin de ROQUEFORT à LAPALME et par la limite entre les lieux dits "Pla de Roque" et "Combe de Laval", ensuite par la limite extrême sud de la parcelle 738 dans son contour puis par le chemin de service jusqu'au lieu dit "Les Aires" et à l'ouest par les limites ouest des lieux dits "Col de Nant" et "Pla de Roque" ;
- et sis sur les parcelles cadastrales 689 à 691.706.716.724.725.728.730 et 736.738 de la section C -

Arrêté du 14 Dec. 1942

ORIGINAL

2